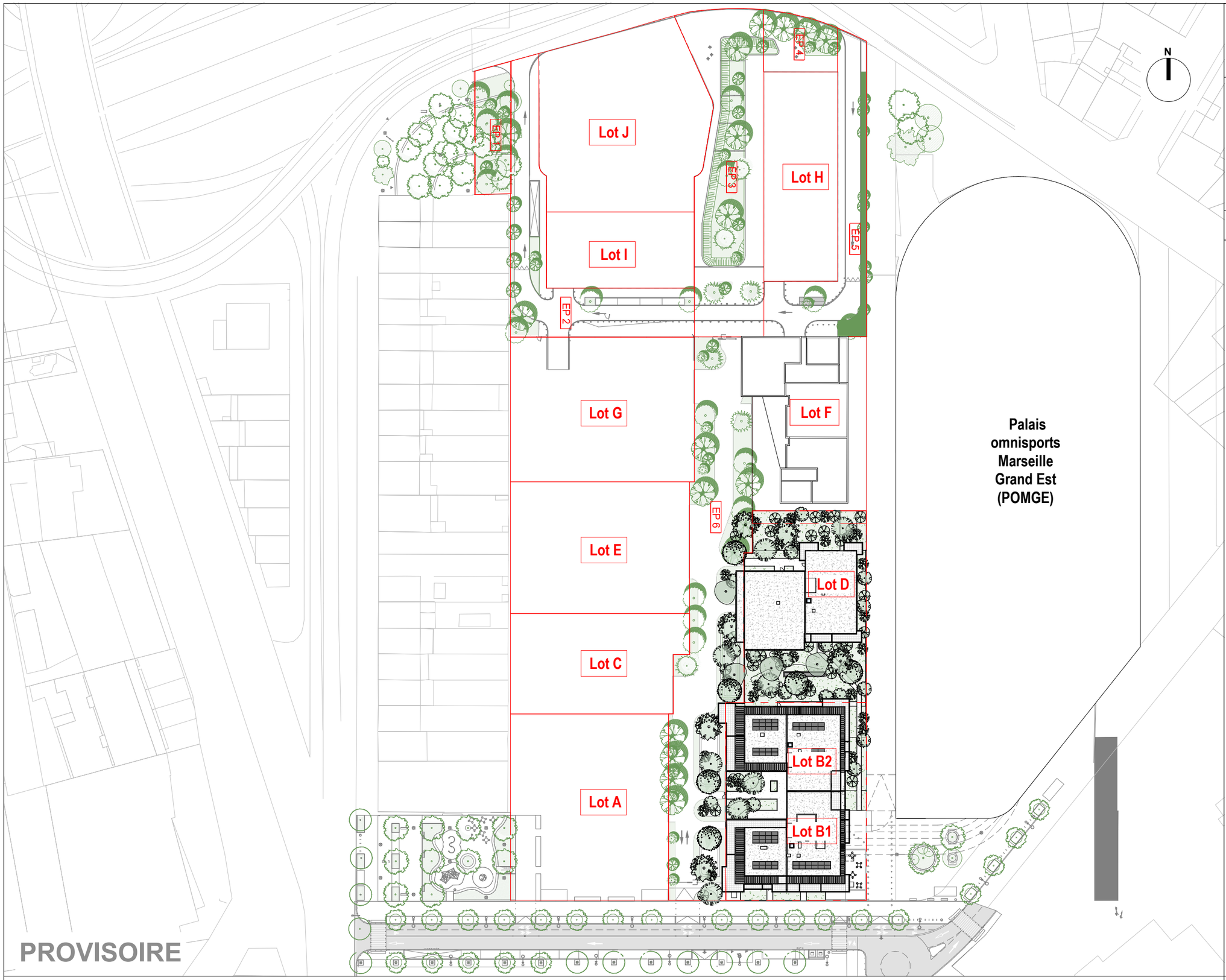
SIFER PROMOTION

in city. solis marseille

*Lots B et D - Rue Arnodin 13010 Marseille*

**PLAN MASSE DES LOTS**




PROVISOIRE

NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou règlementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les indications de ce plan sont essentielles mais prévisionnelles.Les surfaces indiquées sont approximatives au sens de l'article L261-15 et R261-31 du CCH dans la limite d'un seuil de 5%. Les retombées, soffites,faux plafonds, canalisations, radiateurs, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les soffites et faux-plafonds peuvent supporter des ajustements de surfaces et d'épaisseurs susceptibles de grèver les hauteurs sous-plafonds d'une trentaine de centimètres maximum L'équipement électroménager et le mobilier hors marché sont représentés en pointillés à titre indicatif. Les aménagements des terrasses et loggias sont représentés à titre indicatif, ils ne sont pas fournis avec le logement. Finitions des terrasses et loggia, se reporter aux notices decriptives. Hauteur sous plafond des pièces sans mention particulière 2,50m.

0 500 m

éch : 1/10000

Indice : A

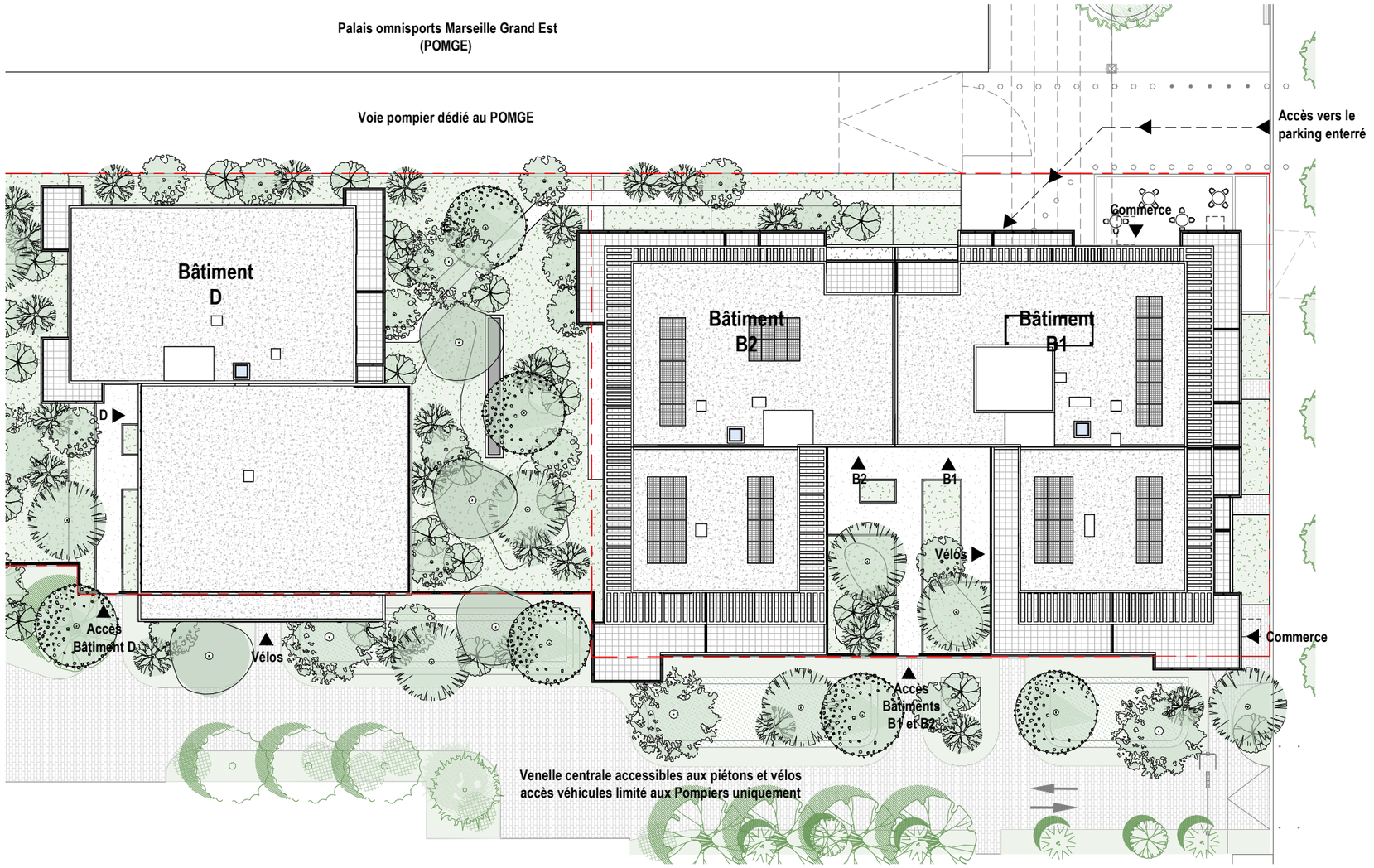
22/10/2026

SIFER PROMOTION

in city. solis marseille

*Lots B et D - Rue Arnodin 13010 Marseille*

**PLAN MASSE**




**PROVISOIRE**

NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou règlementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les indications de ce plan sont essentielles mais prévisionnelles.Les surfaces indiquées sont approximatives au sens de l'article L261-15 et R261-31 du CCH dans la limite d'un seuil de 5%. Les retombées, soffites,faux plafonds, canalisations, radiateurs, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les soffites et faux-plafonds peuvent supporter des ajustements de surfaces et d'épaisseurs susceptibles de grèver les hauteurs sous-plafonds d'une trentaine de centimètres maximum L'équipement électroménager et le mobilier hors marché sont représentés en pointillés à titre indicatif. Les aménagements des terrasses et loggias sont représentés à titre indicatif, ils ne sont pas fournis avec le logement. Finitions des terrasses et loggia, se reporter aux notices decriptives. Hauteur sous plafond des pièces sans mention particulière 2,50m.

0 10 m

éch : 1/500

Indice : A

22/10/2026